



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-053-2025-07

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-07-28-00005 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/76 portant modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/88 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

IDF-2025-07-28-00004 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/78 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 6

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /

IDF-2025-07-23-00016 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation (3 pages)

Page 10

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2025-07-29-00005 - Décision n° 2025-135 du 29 juillet 2025?? Désignant Mme Johanna BERTHAU pour assurer les fonctions de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim du Val d'Oise pour l'exercice des missions relatives au système d'inspection et de la législation du travail (2 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-28-00005

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/76 portant
modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/88
portant autorisation de transfert d'une officine
de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/76

portant modification de l'arrêté N° DOS/EFF/OFF/2024/88

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N°DOS/EFF/OFF/2024/88 en date du 23 septembre 2024 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie ;
- VU** la demande en date du 8 juillet 2025 par laquelle Monsieur Grégory AYACHE sollicite la modification de l'adresse suite à la nouvelle numérotation de la Municipalité de MORIGNY-CHAMPIGNY à chacune des cellules situées en rez-de-chaussée du nouvel ensemble immobilier dont fait partie l'officine de pharmacie autorisée à se transférer ;
- CONSIDERANT** que l'arrêté DOS/EFF/OFF/2024/88 en date du 23 septembre 2024 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est entaché d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier ;
- CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont sont titulaires Madame Corinne BODINEAU et Madame Anne GOGUÉ sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté DOS/EFF/OFF/2024/88 en date du 23 septembre 2024 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

Les termes :

« 2 Bis rue des Ponts à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150) »

sont remplacés par les termes :

«10 Place du Parc à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150) »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Et par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-28-00004

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/78 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/78

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 16 avril 1964 portant octroi de la licence n°94#002291 à l'officine de pharmacie sise 08 place de l'Appel du 10 juillet 1940 à VALENTON (94460) ;
- VU** la demande enregistrée le 4 avril 2025, présentée par Madame Olga CUCOS, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DU MARCHÉ à VALENTON (94460) en vue du transfert de cette officine vers le 50 Avenue Julien Duranton à VALENTON (94460) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 30 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 5 mai 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 3.1 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un autre quartier dépourvue d'officines de pharmacie délimité au nord, ouest et est par la frontière communale et au sud par la voie ferrée ;
- CONSIDÉRANT** que le quartier d'origine qui restera desservi par une autre officine, se délimite au nord par la rue Gabriel Péri et la rue du colonel fabien, à l'est par les limites communales, au sud par l'Avenue Guy Môquet et à l'ouest par l'Avenue du Rû de Gironde ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Olga CUCOS, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DU MARCHÉ, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire du 08 place de l'Appel du 10 juillet 1940 à VALENTON (94460) vers le 50 Avenue Julien Duranton à VALENTON (94460).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°94#002365 est octroyée à l'officine au 50 Avenue Julien Duranton à VALENTON (94460).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°94#002291 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6^e :

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2025-07-23-00016

Arrêté portant désignation des agents habilités à
représenter l'expropriant devant les juridictions
de l'expropriation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

TEL : 01 45 11 62 00

Référence : 2025-23

ARRÊTÉ

**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'État.
- et de l'Agence des Espaces Verts de la Région de l'Île-de-France.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation numéro IDF-2024-09-05-00005 consentie le 9 septembre 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 23 juillet 2025

signé

Alain CAUMEIL

Annexe à l'arrêté du 23 juillet 2025
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Hélène ADDE	Inspectrice des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Jean-Sébastien BAGUER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Mélanie BEGHIN	Inspectrice des finances publiques
Émilie BELLEC	Inspectrice principale des finances publiques
Martial BIWAND	Inspecteur des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Clémence BOURDILLAT	Inspectrice principale des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Colette CHEVREAU	Inspectrice des finances publiques
Edwige CHIMI	Inspectrice des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Odile DEVILLE	Inspectrice des finances publiques
Mohammed DE LORGERIL	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques
Nicolas DOREMUS	Administrateur des finances publiques adjoint
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Johnny JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Wazim KARANI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Hélène LARRIEU	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Nathalie LAURENT	Administratrice des finances publiques adjointe
Stéphanie LELIEVRE	Inspectrice des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Johann LOZANO	Inspecteur des finances publiques

Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mathilde PAPPAS	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Laurence PRISETTE	Inspectrice des finances publiques
Guillaume RIBES	Inspecteur des finances publiques
Laura RIBES	Inspectrice des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Hugo SCHMITT	Inspecteur des finances publiques
Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Djibril SIDIBE	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Farid SLAOUTI	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Clarisse TORRAILLES	Inspectrice des finances publiques
Jean-François VAN MIGOM	Inspecteur des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-07-29-00005

Décision n° 2025-135 du 29 juillet 2025
Désignant Mme Johanna BERTHAU pour assurer
les fonctions de directrice départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités par intérim
du Val d'Oise pour l'exercice des missions
relatives au système d'inspection et de la
législation du travail

Décision n° 2025-135 du 29 juillet 2025

Désignant Mme Johanna BERTHAU pour assurer les fonctions de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim du Val d'Oise pour l'exercice des missions relatives au système d'inspection et de la législation du travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES
SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET
DE L'INDUSTRIE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS D'ÎLE DE FRANCE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté interministériel du 19 avril 2024 nommant Mme Johanna BERTHAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-61 du 2 juin 2025 confiant l'intérim du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise à Mme Johanna BERTHAU à compter du 1^{er} juin 2025 ;

Constatant la vacance temporaire de l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

Arrête :

Article 1

Mme Johanna BERTHAU, directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise, pour l'exercice des missions relatives au système d'inspection et de la législation du travail.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 29 juillet 2025.

Article 3

Le secrétaire général de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Aubervilliers, le 29 juillet 2025

Le Directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
par intérim

SIGNÉ

Marc ROHFRITSCH